

Comité Directeur 5 juillet 2001, Bruxelles, Point 7 OJ

Position de l'EMCEF au sujet du livre vert de la Commission Européenne "Vers une stratégie européenne de sécurité d'approvisionnement énergétique" COM(2000)769 final

L'EMCEF se félicite du fait que la Commission Européenne ait rédigé le livre vert sur la sécurité d'approvisionnement énergétique en tenant compte de la protection de l'environnement et du climat, sans ignorer les difficultés structurelles de l'Union pour garantir une sécurité satisfaisante d'approvisionnement.

L'EMCEF soutient le développement d'une politique énergétique européenne qui :

- Assure l'accès à l'énergie pour tous ;
- Garantit la fourniture de l'énergie ainsi que la consommation générale ;
- Assure la diversification des sources d'énergie ;
- Donne la priorité à la maîtrise des consommations ;
- Intègre la protection de l'environnement ;
- Régule le marché de l'énergie ;
- Développe le progrès social.

Outre les problèmes classiques d'ordre industriel, technique, économique et social, cette politique doit prendre en compte les problèmes liés à la santé et à la sécurité des travailleurs comme de toute la population, à la sécurité des installations et à l'environnement européen. Pour l'EMCEF, et dans le respect du principe de subsidiarité qui a été confirmé par le Traité de Nice, les Etats membres devraient faire des efforts supplémentaires pour mettre la question de l'approvisionnement au premier plan de la réflexion européenne. Une action au niveau communautaire est indispensable pour offrir un cadre aux relations extérieures de l'UE, en particulier avec l'OMC et une coopération à long terme avec l'UE et les pays producteurs.

Cependant, le fait que la Commission semble *mesurer* davantage de risques que de chances dans pratiquement tous les domaines importants du secteur énergétique *est* fort inquiétant, notamment dans la perspective de l'utilisation de l'ensemble des potentiels. Ainsi, l'énergie nucléaire est considérée comme énergie "tombée en disgrâce". Le charbon

européen aurait un "grand passé", néanmoins, la poursuite de l'activité des mines de charbon en Europe est surtout expliquée par des raisons régionales et sociales. Le pétrole serait "recherché comme toujours", mais en même temps caractérisé par une dépendance élevée des importations. Enfin, le gaz naturel serait "très apprécié", mais en même temps, une nouvelle dépendance se dessinerait. L'EMCEF partage l'avis qu'il faut analyser toutes les possibilités et tous les risques dans les domaines cités, afin de préparer les mesures nécessaires à la maîtrise de la demande croissante d'énergie et à son utilisation rationnelle. L'EMCEF considère qu'il ne faut pas, s'attendre, dans un proche avenir, à ce que seules, les économies d'énergie potentielles et l'emploi des énergies renouvelables à eux seuls contribuent à une réduction considérable de la production traditionnelle d'énergie.

Pour cette raison, l'EMCEF demande que le Livre vert propose:

- D'équilibrer les sources d'approvisionnement par le renforcement de la diversification énergétique et la promotion des énergies renouvelables.
- De développer une meilleure coopération avec l'ensemble des pays fournisseurs pour un dialogue international renforcé et de développer des accords commerciaux qui garantissent les contrats de livraisons à long terme.

Pour tenir compte des objectifs environnementaux et de la sécurité d'approvisionnement, l'EMCEF soutient explicitement l'idée de la Commission européenne d'accorder à tout Etat membre une marge pour promouvoir les énergies nationales (renouvelables, charbon). Le développement de la recherche pour la définition de progrès en matière énergétique et la promotion des énergies nationales (renouvelables, charbon). Le développement de la recherche pour la définition de progrès en matière énergétique et environnementale est nécessaire pour encourager l'utilisation des ressources naturelles des pays de l'Union.

Compétitif, ne bénéficiant pas d'aides publiques, le lignite doit voir son utilisation renforcée par les technologies de combustion propre dont il convient de favoriser le développement. Le gaz naturel est une énergie européenne avec de nombreux avantages d'application dans le cadre de l'utilisation d'énergies propres. Face à la contribution croissante de cette énergie à l'approvisionnement énergétique de l'Union Européenne, la Communauté doit essayer de réduire la dépendance croissante par le biais de la diversification et la garantie internationale des contrats de livraison. Le gaz naturel peut représenter un pont vers un futur sans émissions de CO₂, lorsque l'hydrogène produit à partir de l'eau nous fournira de l'énergie. Dans le domaine du pétrole, qui reste l'énergie numéro un, des stratégies internationales sont également indispensables pour satisfaire aux nécessités géopolitiques. L'énergie

nucléaire - controversée qu'elle soit dans les différents pays membres - doit pouvoir continuer à jouer un rôle important dans les Etats membres qui ont misé principalement sur cette énergie jusqu'à aujourd'hui.

Mais les sources d'énergies renouvelables sont de moindre importance pour l'énergie hydro-électrique et bénéficient en principe de subsides. L'EMCEF encouragera à la fois le développement futur des sources d'énergies renouvelables et la recherche visant à diminuer la pollution dans la production d'énergie.

Actuellement, l'Union Européenne est leader dans les technologies de la combustion propre du charbon (coal clean technologies), entre autre parce qu'elle a maintenu et continue de soutenir une importante industrie minière autochtone de charbon. Il serait nécessaire que le 6ème Programme Cadre puisse inclure et développer les projets dirigés en faveur de la promotion de ces technologies de combustion propre du charbon, qui donneront lieu à continuer d'occuper le leadership de ces technologies.

En l'an 2002, le Traité CECA prend fin et par là-même les mesures d'accompagnement social qui ont aidé à résoudre d'importants problèmes dans le passé et actuellement, en ce qui concerne la restructuration des Régions Minières.

Tenant compte du prochain élargissement aux pays candidats, pourvus d'une importante industrie minière de charbon, il serait nécessaire que la Commission Européenne propose des programmes similaires aux Rechar I et II, qui pourraient rendre possible la réadaptation de ses Régions Minières et faire diminuer l'impact social au sein de celles-ci.

Pour conclure, nous tenons à confirmer notre intérêt à maintenir une politique énergétique commune cohérente, orientée sur la dimension sociale, économique et écologique de la durabilité, et qui, dans le cadre du principe de subsidiarité, laisse une marge de manœuvre suffisante aux Etats membres pour réaliser ces objectifs. D'autre part, l'EMCEF considère la sécurité des approvisionnements comme un des éléments majeurs de la définition d'une politique énergétique européenne qui garantisse une énergie de qualité au service du citoyen et de l'emploi.